



Dans le cadre de collaborations existantes ou naissantes entre une équipe Inria et une équipe étrangère, en appui à un programme international d’Inria ou encore dans le cadre d’un accord entre Inria et un partenaire étranger, un scientifique peut proposer d’accueillir un candidat en master ou doctorat, après l’avoir sélectionné avec son partenaire. Ces accueils peuvent se faire tout au long de l’année dans la limite du budget disponible. Le co-encadrant français doit alors déposer un dossier en ligne sur le site dédié d’Inria ([DRI-SI](#)).

Ce dossier doit comporter :

- Le sujet de recherche
- La présentation de la collaboration (détailler comment le stage vient en appui d’un programme: Équipe Associée/Inria International Partner – dans le cadre d’un accord de cofinancement – ou d’une collaboration déjà établie comme un Inria International Lab)
- Le CV du candidat
- Les conditions de financement et d’exécution de la thèse ou du master
- Une lettre de recommandation de chaque encadrant
- Le financement de ce stage hors gratification Inria. (Il est important qu’un financement hors gratification Inria soit prévu, le montant de cette gratification ne permettant pas de vivre décemment en France).

ATTENTION : Il ne suffit pas que le chercheur ait un candidat, il faut que ce partenariat s’inscrive dans une réelle collaboration existante ou d’un accord signé entre Inria et un partenaire étranger.

L’accord d’Inria est indispensable pour finaliser la sélection. Cet accord final ainsi que le budget affecté est transmis par la direction des partenariats européens au responsable de stage, à l’assistante d’équipe de recherche, au service des ressources humaines du centre de recherche qui accueille l’étudiant et par la suite au service financier.

Accéder à l’espace de soumission

Tout chercheur ayant accueilli un stagiaire dans le cadre du programme « Internships » s’engage à retourner un rapport de stage via l’application DRISI qui doit servir à assurer un suivi sur le bien-fondé du programme, le devenir des étudiants et la cohérence sur les accords signés entre Inria et ses partenaires.



Financement

Les étudiants sélectionnés conjointement par les équipes-projet Inria et la Direction des Partenariats Européens recevront une gratification mensuelle d'un montant fixé par la réglementation en vigueur. Les co-encadrants s'efforceront toutefois de trouver au préalable d'autres sources de financement, avec l'aide, au besoin, de la Direction des Partenariats Européens.

Thèse en cotutelle

Les étudiants étrangers inscrits en thèse en cotutelle ou en co-encadrement peuvent, dans le cadre d'un appel « Internships » fléché, bénéficier d'un soutien d'Inria pour leurs séjours en France.

Accueil des étrangers

Afin de pouvoir entrer et séjourner en France, des formalités administratives sont requises.

Il est nécessaire d'anticiper tous les aspects liés à l'accueil des étrangers afin de permettre une installation dans les meilleures conditions possibles. En parallèle aux actions destinées à assurer l'entrée et le séjour des ressortissants étrangers, il convient de veiller au respect de la procédure d'autorisation par le Fonctionnaire Sécurité Défense (FSD). Cette procédure doit être entreprise deux mois avant la date d'arrivée réelle ou de l'ouverture du compte informatique de l'étranger accueilli.

IMPORTANT : L'accord du fonctionnaire sécurité-défense et Visa est requis.

Contact



➔ Julie Pomponne

- Tél. : + 33 1 39 63 52 38
- EMail : internships@inria.fr